

SP
COP par l'urban

MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INSTALLATION DU COMITE
DE PILOTAGE DU GALA DE L'ENFANCE**

Le Mardi, 28 Juillet 2015, à partir de 16h heures 30 minutes, s'est tenue dans les locaux du Cabinet du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance une réunion d'installation du Comité National de Pilotage du Gala de l'Enfance édition 2015.

La réunion présidée par le **Directeur de Cabinet du Ministre** avait pour objectif de présenter et d'installer officiellement les membres du comité de pilotage et des commissions mises en place pour coordonner la manifestation.

Après le mot de bienvenue du Directeur de cabinet, le **Directeur des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes Vulnérables (DDPEGV)** a fait un exposé sur l'historique de la célébration du GALA de l'Enfance et des perspectives pour cette présente édition.

Dans son intervention, Monsieur le Directeur des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes Vulnérables a mis l'accent sur :

- Le contexte et la justification ;
- Les objectifs ;
- Les résultats attendus ;
- La méthodologie ;
- La date et le lieu.

I. Contexte et justification

La problématique de la prise en charge des droits de l'enfant a toujours été, à l'instar de la communauté internationale, une préoccupation du Gouvernement du Sénégal. C'est ainsi qu'il a ratifié le 31 juillet 1990 la convention des Droits de l'Enfant (CDE) adoptée le 20 Novembre 1989 par les Nations Unies.

Pour matérialiser ses engagements internationaux, plusieurs mesures d'envergure sont prises, relativement à la consolidation du dispositif légal national de protection de l'enfant et à l'amélioration du cadre institutionnel. Au surplus, une stratégie hardie de plaidoyer et de sensibilisation en faveur des enfants est développée, auprès des autorités et partenaires au développement pour la mise en œuvre de cette convention.

A cet égard, le Gala national de l'Enfance a été institutionnalisé, dont la première édition tenue en 1990 a constitué un moment privilégié de communion et d'échanges entre enfants, autorités et partenaires au développement. Elle visait à mobiliser ceux- là sur les questions relatives à la protection des droits de l'enfant.

Qui plus est, traduit toute l'importance que revêt cet événement solennel qui demeure, aujourd'hui plus qu'hier, une exigence au regard des nombreuses mutations sociétales qui sont source d'effritement des valeurs. Au demeurant, considérant les enjeux et surtout l'ampleur de la tâche, cela appelle nécessairement une réelle volonté politique dans l'allocation des ressources, en faveur de l'enfance.

Autrement, avec l'adoption politique lors du conseil interministériel du 27 Novembre 2013, de la Stratégie Nationale de protection de l'Enfant (SNPE), une véritable rupture est enclenchée dans le sens d'une orientation des politiques publiques, vers une perspective plus holistique et intégrée dans la prise en charge de cette frange jugée la plus vulnérable.

Enfin, pour donner suite aux recommandations du Premier Ministre issues de ce même Conseil, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance maître d'œuvre, a instruit la DDPEGV, en relation avec les partenaires et acteurs impliqués dans la protection de l'Enfance, de redynamiser l'organisation du Gala National de l'Enfance, en vue de concrétiser ainsi cette volonté politique.

II. Objectifs

2.1.Objectif général

L'objectif général visé est de contribuer à la création d'un environnement social protecteur à travers la promotion des droits de l'enfant dans le cadre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE).

2.2.Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- ✓ Renforcer le plaidoyer pour une meilleure prise en charge des questions de protection de l'enfance ;
- ✓ Renforcer le potentiel de partenariat pour soutenir le financement d'un système national intégré de protection de l'enfance ;
- ✓ Offrir aux enfants un cadre de participation pour la promotion de leurs droits ;
- ✓ Valoriser les initiatives de protection de l'enfant les plus performantes tant au niveau national qu'international.

III. Résultats attendus

- ✓ Le plaidoyer auprès des autorités pour une meilleure prise en charge des questions de protection de l'enfance est renforcé ;
- ✓ Les enfants disposent d'un cadre de participation pour la promotion de leurs droits ;
- ✓ Le partenariat pour le financement du système national intégré de protection de l'enfance est renforcé ;
- ✓ Des initiatives performantes de protection de l'enfance développées par des structures ou des personnes ressources sont valorisées.

IV. Méthodologie

Au vu de la dimension nationale qui caractérise la tenue d'un événement aussi important, il est nécessaire de le mener de concert avec tous les acteurs intervenant dans la protection de l'enfance.

Ainsi, en accord avec le Secrétariat Exécutif National de protection de l'Enfance (SENPE), il est mis en place un Comité National de Pilotage du Gala de l'Enfant qui est composé de trente (30) membres issus de différents segments que sont :

- Les institutions de la République ;
- Les Départements Ministériels ;

- Le secteur privé ;
- Les Organisations de la Société Civile ;
- Les Partenaires Techniques Financiers ;
- Les Associations d'enfants ;
- Les personnes ressources et personnalités engagées pour la cause de l'Enfance.

Ce comité qui a pour tâche de définir les grandes orientations de toutes les activités du GALA est réparti dans cinq (05) commissions techniques pour conduire les travaux.

Il s'agit de :

- La commission scientifique ;
- La commission organisation ;
- La commission finances et partenariat ;
- La commission communication ;
- La commission artistique.

V. Date et lieu

La manifestation est prévue le **20 Novembre 2015**, au Grand Théâtre National, sous la présidence effective de son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République et de son épouse.

Suite à l'exposé du Directeur des Droits, de la Protection de l'Enfance et des Groupes Vulnérables, le chargé de la communication de la dite structure a présenté les membres du Comité National de Pilotage du Gala de l'Enfant.

La séance est levée à 18 heures 15 minutes.

Fait à Dakar le 29- 07-2015

Mame Khady NDOUR

